

Décision

Générale

colonial

Décision n° 861 concernant les services d'Etat.

n° 861

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juin 1964

Numéro JO

n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro

1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef d'infanterie de marine Burle Louis, débarqué à Djibouti le 1er juin 1964, est affecté au Dépôt de la Milice à Djibouti, en qualité de secrétaire-comptable, chargé du matériel. Ce sous-officier prendra ses fonctions à compter du 20 juin 1964.